

APPEL A CONTRIBUTIONS POUR L'ELABORATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN BRETAGNE

En matière de formations sanitaires et sociales, la compétence régionale recouvre quatre axes principaux : l'analyse des besoins, la définition de la carte des formations via l'autorisation d'un nombre de places par institut et par formation, le financement des écoles et instituts de formation, le versement aux élèves et étudiants de bourses d'études sur critères sociaux.

Pour les cinq années à venir, la redéfinition des futures orientations stratégiques nécessite une réflexion concertée avec l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire, médico-social et social.

De fait, ces travaux seront réalisés en trois phases successives (appel à contributions, entretiens bilatéraux, ateliers thématiques) et s'articuleront autour des axes de travail suivants :

- ✓ Besoins des territoires
- ✓ Parcours de formation et innovations pédagogiques
- ✓ Accompagnement des élèves et étudiants

Pour ce premier temps, nous vous invitons à compléter ce document et à nous transmettre vos contributions pour le 7 avril 2022 à l'adresse suivante :

Région Bretagne
Service de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales (SAFOSS)
283 avenue du général Patton
CS 21101
35711 Rennes Cedex 7

La synthèse et l'analyse de vos retours nous permettra de construire des orientations stratégiques partagées et adaptées aux besoins de la population bretonne, aux grands enjeux économiques sociaux et environnementaux de la Bretagne, et de garantir ainsi la pertinence de l'action régionale.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et des contributions que vous voudrez bien nous apporter.

1. Besoins des territoires

Quelle est votre perception de l'offre de santé en Bretagne ?

(Répartition de l'offre de soins pour chaque secteur, démographie et répartition des professionnels de santé, prise en compte des spécificités des publics accueillis, ...)

Ci-dessous quelques constats extraits d'une enquête nationale menée par Joy RAYNAUD (consultante spécialiste de l'accès au soins et des inégalités territoriales de santé, docteur en géographie et aménagement du territoire) à la demande du syndicat FFMKR :

« Le nombre de MK progresse en France, la densité est passée de 8 à 11 soignants pour 10 000 habitants. Pour autant, de plus en plus de patients éprouvent des difficultés pour obtenir une consultation ».

« La densité de médecins généralistes décroît de 0.5 professionnels pour 10 000 habitants en 5 ans ».

« 68% des Kinésithérapeutes libéraux répondants n'ont pas de disponibilité pour proposer un RDV pour une prise en charge rapide et urgente ».

« Des difficultés d'accès à des soins en kinésithérapie sont pointés et notamment en Centre Bretagne ».

« 3 jours est le délai médian pour obtenir un RDV dans le cas d'une prise en charge rapide ou urgente ».

« 54% des répondants estiment qu'ils ne proposent pas assez de RDV pour une prise en charge optimale des patients ».

« 32% des répondants ont des disponibilités pour une prise en charge rapide mais parmi eux, plus de la moitié estiment que leurs patients auraient besoin de davantage de RDV hebdomadaires pour une prise en charge optimale de leur pathologie ».

« 82% des répondants se sentent fréquemment surmenés au travail, soit 8 professionnels sur 10 ».

« 87% des répondants constatent une augmentation de la demande de prise en charge ».

Quelle est votre perception des besoins en emploi dans les 5 années à venir ?

Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes en exercice paraît insuffisant en raison des délais de RDV et l'augmentation de la demande de soins.

De plus, la demande de soins augmentera dans les années à venir en raison du vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques.

Quelle est votre perception des besoins en formation dans les 5 années à venir ?

Il convient **d'améliorer les conditions d'exercice des MK et d'anticiper la demande croissante de soins** en augmentant le nombre de professionnels formés.

Synthèse : Quels sont, selon vous, les éléments saillants à retenir sur cet axe de travail ?

Il est nécessaire :

- **D'améliorer l'accès aux soins en masso-kinésithérapie** pour éviter les retards de prise en charge, pertes de chance et de possibles renoncements aux soins.
- **De remédier à l'épuisement des masseurs-kinésithérapeutes libéraux bretons**
- **De proposer des dispositifs d'accompagnement financier** pour faciliter l'installation des futurs diplômés MK bretons dans les territoires sous dotés (aides financières régionales). A coconstruire avec la Région, l'ARS, l'URPS MK, l'Ordre et les Représentants d'étudiants.
- **De réaliser une étude régionale sur l'offre de soins en kinésithérapie** (répartition des professionnels de santé, démographie, analyse de l'adéquation entre la demande et l'offre de soins, les délais de prise en charge, les modalités et conditions d'exercice, les besoins des MK...). A coconstruire avec l'Ordre MK, l'URPS MK, l'ARS, la Région Bretagne.

2. Parcours de formation, attractivité des métiers et innovations pédagogiques

Quels leviers identifiez-vous pour sécuriser les parcours de formation et les parcours professionnels ?

(Exemples de dispositifs d'accompagnement à la réussite, ingénierie financière et/ou ingénierie de formation spécifiques, ...)

- **Intégration pleine et entière des formations en kinésithérapie** à l'université pour permettre la recherche et un socle commun d'enseignements, ainsi qu'un renforcement du contrôle de la qualité de formation.
- **Rapprocher les filières médicales et paramédicales.**
La filière de la kinésithérapie doit se rapprocher des autres filières médicales et paramédicales. Des cours doivent être mutualisés pour développer dès la formation cette vision/prise en charge pluriprofessionnelle.
- **Créer une Université de la Santé** (décloisonner les formations sanitaires et sociales), créer des passerelles, des liens entre les formations sanitaires et sociales. Envisager des socles communs de formation.
- **Engager des dialogues entre les Universités et UFR Santé.**
- **Mettre à disposition des espaces/hébergements sur les territoires** afin de faciliter l'accès aux stages. Ces espaces communs pourraient être mis à disposition des étudiants de différentes filières (médecine, IDE, MK, Orthophoniste...) afin de se familiariser avec l'exercice pluriprofessionnel et de lutter contre le sentiment d'isolement qui mène aux troubles anxieux et dépressifs (près de 2/3 des étudiants se sont sentis isolés et 18% ont eu des idées suicidaires). A coconstruire avec les collectivités territoriales, les IFMK, les représentants d'étudiants.

Selon vous, quels sont les leviers adaptés pour assurer la visibilité des formations sanitaires et sociales ?

(Campagnes de communication (médiat, actions, ...), salons/forums dédiés, journées « portes ouvertes », partenariats, méthodes de sourcing innovantes, ...)

Pour les formations sanitaires et sociales, en dehors d'éventuelles réingénieries des référentiels, quelles sont, d'après vous, les adaptations nécessaires pour répondre aux futures évolutions des métiers, des technologies, des besoins en santé, ... ?

(Méthodes et techniques pédagogiques innovantes, interprofessionnalité et mutualisations, expérimentations, passerelles, mobilité internationale, ...)

- **Sensibiliser les étudiants à la téléexpertise et à la téléconsultation + outils e-santé régionaux**
- **Développer et renforcer l'initiation à recherche scientifique/clinique dans la formation en masso-kinésithérapie.**
- **Lutter contre la précarité numérique des étudiants** (fournir des clés 4G + ordinateurs si besoin)
- **Accompagner les Universités et établissements d'enseignement supérieur face au virage scientifique** (accès aux données scientifiques).
- **Contrôler la qualité de la formation en masso-kinésithérapie** en lien avec l'ARS Bretagne et l'Université.
- **Proposer une formation continue auprès des enseignants supérieurs.**

Synthèse : Quels sont, selon vous, les éléments saillants à retenir sur cet axe de travail ?

- **Maintenir et renforcer la qualité de formation en masso-kinésithérapie.**
- **Adapter le contenu pédagogique de la formation** par rapport aux évolutions techniques, organisationnelles et scientifiques (nouveaux modes d'exercices, l'interprofessionnalité, les recommandations HAS, les évolutions e-santé...).

3. Accompagnement des élèves et étudiants

Selon vous, quelles sont les actions à prioriser et/ou à développer pour améliorer l'accompagnement des étudiants dans leur parcours de formation ?

(Stages, lutte contre la précarité, inclusion/handicap, individualisation des parcours, ...)

- **Demande d'accompagnement financier de la région Bretagne pour rendre accessible la scolarité des étudiants en masso-kinésithérapie en application de l'article 4383-5 du Code de la Santé Publique -**
Cet accompagnement permettrait de limiter les difficultés d'accès à la formation en masso kinésithérapie.
- **Privilégier et faciliter le suivi de la formation de Masseur-Kinésithérapeute dans les IFMK bretons** pour son expertise, sa qualité mais aussi par sa capacité à fidéliser les futurs

professionnels de terrain. Une attention particulière doit être apportée sur les stages cliniques en zones sous dotées dans le but de favoriser l'installation des jeunes diplômés.

- **Améliorer l'accompagnement et la formation des maîtres de stage** afin d'accueillir et former les stagiaires dans de bonnes conditions.
- **Améliorer et faciliter l'accès des étudiants aux services universitaires.**
- **Améliorer l'attribution des bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux** (délais longs, irrégularités...)
- **Déléguer l'attribution des bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux CROUS afin d'uniformiser et centraliser la gestion auprès d'un seul organisme.**
- **Améliorer la qualité de vie des étudiants et professionnels de santé en souffrance.** Améliorer le repérage des étudiants présentant des signes de souffrance, facteurs de risques. Nommer des référents/binômes dans les IFMK (acteurs relais) afin de prévenir, aider et accompagner les étudiants en souffrance.

Synthèse : Quels sont, selon vous, les éléments saillants à retenir sur cet axe de travail ?

- **Intégration pleine et entière des formations en kinésithérapie à l'Université**
- **Prise en charge financière des frais de scolarité** des étudiants en masso-kinésithérapie
- **Améliorer la qualité de vie** des étudiants en masso-kinésithérapie.

Concernant les futures orientations stratégiques, quelles sont vos attentes et vos préconisations ?

Malheureusement, les contraintes financières pèsent sur les étudiants bretons en masso-kinésithérapie. Il est donc important de lutter rapidement contre les fortes différences inter-régionales de financement des études en masso-kinésithérapie pour **améliorer la qualité de vie des étudiants.**

- **Maintenir la qualité de formation en masso-kinésithérapie, l'adapter face aux nouveaux enjeux (modes d'exercice, e-santé, évolutions scientifiques...)** et ce pour la bonne prise en charge des patients.
- **Prendre soin des étudiants, futurs professionnels de santé et leur offrir une formation universitaire.**
- **Favoriser l'installation dans les zones en difficultés.**

Fait le 07/06/2022

Franck ADRIAN, Président de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne
François XAVIER SALMON, Président de Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux
Maxime BERNARD, Président de la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK)